

## NOTE CONCEPTUELLE

# ABORDER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET LA RESTITUTION D'ACTIFS DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

Localisez-les!

Neutralisez-les!

Recouvrez-les!



13 et 14 juin, 2023



Radisson Blu, Dakar,  
Diamniadio



9h à 17h30



Co-organisé par :

## APERÇU



Suite à l'adoption du rapport du Panel de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur les flux financiers illicites, l'Union africaine a adopté une Déclaration spéciale à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2015 (Assemblée/UA/Décl.5 (XXIV)), dans laquelle elle a appelé à ce que tous les actifs, y compris les ressources financières perdues du fait des fuites de capitaux illicites, soient identifiés et restitués à l'Afrique pour financer le programme de développement du continent. La déclaration a en outre demandé à la Commission de l'Union africaine, avec le soutien des États membres, de mener une campagne diplomatique et médiatique pour la restitution des actifs illicitement acquis en Afrique. Par la suite, le 31e Sommet de l'Assemblée de l'Union africaine a adopté la Déclaration de Nouakchott sur l'Année africaine de lutte contre la corruption (juin 2018) (Assemblée/UA/Décl.1 (XXXI)), dans laquelle il a appelé les partenaires et alliés internationaux à convenir d'un calendrier transparent et efficace pour la récupération et la restitution des actifs africains illégalement acquis et retenus dans différents pays.

En réponse à ces appels et reconnaissant les efforts du groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, le champion de l'Union africaine pour la lutte contre la corruption, M. Muhammadu Buhari, a souligné dans son rapport la nécessité de développer une Position Africaine Commune sur la Récupération des Biens (CAPAR) comme priorité en reconnaissance de l'impact néfaste que la non-récupération et le retour des flux financiers illicites ont sur la jouissance des droits humains dans les pays d'origine. Reconnaisant également que les efforts et les stratégies visant à la récupération et au retour des actifs africains doivent être contextualisés dans le récit plus large de l'histoire, de la politique, de l'économie et de la société africaines (y compris le vol d'objets du patrimoine culturel africain, l'esclavage et la colonisation de l'Afrique), l'Union Africaine a donc demandé à sa Commission, au Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la Corruption, à la Banque Africaine de Développement, à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, à la Coalition pour le Dialogue sur l'Afrique et à d'autres parties prenantes du consortium, d'intensifier leur travail collaboratif sur la sensibilisation publique, la recherche et la récupération des actifs acquis illicitement en provenance d'Afrique, en partenariat avec les agences nationales anti-corruption.

Le CAPAR est un instrument de plaidoyer politique visant à aider les États membres de l'UA à retrouver, identifier, rapatrier et gérer efficacement leurs actifs, y compris les biens du patrimoine culturel, d'une manière qui respecte leur souveraineté et pour le bénéfice des peuples africains qui sont victimes de flux financiers illicites. Par conséquent, en février 2020, le CAPAR a été présenté à la 33e Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA et a été adopté en vertu de la décision de l'Assemblée-AU-Dec.774 (XXXIII). Le CAPAR est maintenant le fondement de notre cadre juridique et technique pour retrouver, identifier, récupérer et gérer efficacement le retour des actifs volés de l'Afrique, y compris les fuites de capitaux illicites, de quelle que juridiction ils soient détenus, vers les pays source légitimes.

Avec cette adoption historique, la prochaine étape est la sensibilisation de tous les acteurs continentaux et internationaux sur les piliers et les composants clés du CAPAR ainsi que la mise en œuvre holistique de ses recommandations politiques proposées par les États membres de l'UA et leurs partenaires mondiaux. Le groupe de travail sur la mise en œuvre du CAPAR a été créé en conséquence pour réaliser ceci et guider les efforts nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux visant à répondre à l'ordre du jour de récupération des actifs mondiaux de l'Afrique.

L'industrie extractive, qui englobe les secteurs minier, pétrolier et gazier, a eu un impact significatif sur les flux financiers illicites. Les flux financiers illicites désignent des fonds acquis, transférés ou utilisés de manière illicite souvent dans le but d'éviter les impôts, de blanchir de l'argent ou de financer des activités criminelles.

L'industrie extractive contribue principalement aux flux financiers illicites par la sous-évaluation des transferts, où les entreprises présentent délibérément une fausse valeur des biens ou services pour déplacer les bénéfices vers des juridictions à faible imposition. Les entreprises peuvent également se livrer à des activités de corruption ou d'autres pratiques illégales pour obtenir des licences, des permis ou un traitement fiscal favorable de la part des fonctionnaires gouvernementaux. Certaines entreprises étrangères exportent également massivement des minerais en provenance de pays africains, souvent en dissimulant et en sous-estimant considérablement la valeur réelle des minéraux qu'ils contiennent.

De plus, l'industrie extractive peut utiliser des paradis fiscaux pour minimiser les obligations fiscales et échapper à la surveillance des organismes de réglementation. Les pays en développement subissent des pertes annuelles de milliards de dollars en raison de ces activités. Pour relever ces défis, il est nécessaire de combiner une sensibilisation publique généralisée sur les transferts illicites des actifs africains, une transparence accrue, des réglementations plus strictes et une coopération internationale renforcée.

Le Scandale de Corruption de Glencore, qui a été révélé en mai 2022, a mis en lumière des allégations de pots-de-vin et de corruption impliquant Glencore, une entreprise suisse de commerce de matières premières et d'exploitation minière multinationale. Les allégations incluent la corruption d'officiels étrangers, l'évasion fiscale, l'évasion de sanctions et des violations des normes environnementales et du travail. De multiples organismes de réglementation et agences de l'application de la loi ont lancé des enquêtes sur ces allégations. Il est de notoriété publique que Glencore a reconnu ses méfaits et s'est engagé dans une négociation de plaidoyer dans les systèmes judiciaires britannique et américain, où elle a payé des amendes importantes qui ont été versées aux coffres publics des deux pays tandis que les 6 pays victimes en Afrique ont été laissés en plan. Le scandale de corruption de Glencore a suscité des préoccupations mondiales quant au manque de transparence et de responsabilité dans l'industrie du commerce des matières premières. Il a souligné la nécessité urgente d'une réglementation et d'une surveillance renforcées pour empêcher que des incidents similaires se produisent à l'avenir.

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) vise à promouvoir une gestion responsable et transparente des ressources pétrolières, gazières et minières. Glencore est une entreprise soutenant l'ITIE, et parmi les 50 pays participants se trouvent la RDC, le Cameroun, le Nigéria et la Côte d'Ivoire, qui ont été les principales victimes du scandale de corruption de Glencore. La Guinée équatoriale a quitté, et le Soudan du Sud n'a jamais rejoint. Alors que le Royaume-Uni et les États-Unis ont contraint Glencore à une révision de ses pratiques et au renouvellement de l'ensemble de sa direction supérieure, aucun pays africain victime concerné n'a pris de mesure.

L'EITI doit tenir les responsables et les complices responsables et aborder les défis auxquels sont confrontées ces nations victimes. Le secrétariat du Haut panel de l'Union africaine sur les flux financiers illicites (CoDA) et le groupe de travail CAPAR orchestrent un effort collaboratif qui rassemble des groupes des pays touchés par ces pratiques illicites pour élaborer des stratégies efficaces pour relever les défis auxquels sont confrontées ces nations victimes pour faire face aux pertes et aux injustices qui leur ont été infligées par le scandale de corruption de Glencore.

Le Haut panel de l'UA sur les FFI et le groupe de travail CAPAR organisent un événement parallèle à la conférence de l'EITI qui se tiendra à Dakar, au Sénégal, les 13 et 14 juin 2023. Le thème de cet événement parallèle est "Aborder les flux financiers illicites dans l'industrie extractive".

## OBJECTIFS

L'événement vise à :

- Sensibiliser l'impact des flux financiers illicites dans l'industrie extractive en Afrique et la nécessité d'une prise de conscience du public étendue, d'une transparence renforcée, de réglementations plus strictes et d'une coopération internationale accrue en ce qui concerne les enquêtes et la récupération d'actifs grâce à la promotion de CAPAR.
- Discuter du scandale de corruption de Glencore et de ses implications pour les industries extractives et de négoce de matières premières et les 6 pays africains victimes.
- Rappeler le rôle de l'EITI dans la promotion de la gestion responsable et transparente des ressources pétrolières, gazières et minières.
- Identifier des stratégies efficaces pour faire face aux défis auxquels sont confrontés les nations victimes et tenir les auteurs et complices responsables.

## AUDIENCE CIBLE

L'événement vise les décideurs politiques, les régulateurs, les organisations de la société civile, les parties prenantes de l'industrie et les médias.

## FORMAT

L'événement sera une conférence physique et la participation virtuelle sera accommodée. Elle comportera des discours d'ouverture, des discussions en panel et des sessions interactives. La conférence se déroulera sur deux jours, chacun étant consacré à des sous-thèmes spécifiques.

**Jour 1 :** Le premier jour portera sur le CAPAR et la corruption dans l'industrie extractive ainsi que sur la nécessité d'une sensibilisation publique accrue, d'une transparence renforcée, de réglementations plus strictes et d'une coopération internationale accrue. Des discours d'ouverture et des présentations seront prononcés par des experts du domaine, suivis d'une discussion en panel réunissant des décideurs politiques, des régulateurs, des parties prenantes de l'industrie, des OSC et des médias. Des sessions interactives permettront aux participants de partager leurs expériences et leurs points de vue.

**Jour 2 :** Le deuxième jour portera sur les flux financiers illicites dans l'industrie extractive et leurs implications pour les communautés et les États africains. Les participants seront informés par des experts du domaine, suivis d'une discussion en panel réunissant des OSC et des médias. Des sessions interactives permettront aux participants d'identifier des stratégies efficaces pour faire face aux défis auxquels sont confrontés les pays victimes et poursuivre les auteurs et les complices en justice.

# RESULTATS ATTENDUS

L'événement est prévu pour :

- Sensibiliser sur l'impact des flux financiers illicites dans l'industrie extractive et la nécessité d'une conscientisation publique généralisée, d'une transparence accrue, de réglementations plus strictes, d'une coopération internationale renforcée et de la promotion de CAPAR.
- Favoriser le dialogue et la collaboration entre les décideurs politiques, les régulateurs, les organisations de la société civile, les parties prenantes de l'industrie et les médias.
- Identifier des stratégies efficaces pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays victimes et tenir les auteurs et complices responsables.
- Générer des recommandations pour les décideurs politiques et les régulateurs pour renforcer la transparence et la responsabilisation dans l'industrie extractive.

## SUIVI

Les organisateurs de l'événement compileront les recommandations issues de l'événement et les présenteront aux décideurs et régulateurs, publieront un communiqué résumant les principales conclusions et recommandations. Ils constitueront un groupe pour explorer les opportunités de collaboration future entre les participants afin de relever les défis auxquels sont confrontées les nations victimes et de tenir les auteurs responsables.

### L'ORDRE DU JOUR

#### Session 1

Lutter contre les flux financiers illicites en Afrique : le chemin parcouru

#### Session 2

Introduction à la position commune africaine sur la récupération d'actifs

#### Session 3

##### Affaire Glencore :

- Présentation des faits et des problématiques juridiques
- La nécessité d'une Cour pénale internationale de lutte contre la corruption

#### Session 4

Évaluations de conformité pour les sociétés de négoce de matières premières

#### Session 5

Communiqué et perspectives d'avenir

#### Contacts

Birahime Seck, Coordinateur, Forum Civil - [bira.fsjp@gmail.com](mailto:bira.fsjp@gmail.com)

Souad Aden-Osman, Directrice Exécutive, CODA/HLP UA sur les IFF - [aden-osmans@africa-union.org](mailto:aden-osmans@africa-union.org)

Joseph M.E. Simekha, Conseiller Spécial du CEO, Union Panafricaine des Avocats (PALU)  
[simekhajme@gmail.com](mailto:simekhajme@gmail.com)